I.U.T d'Amiens **Département Informatique** Année 2020-2021

Brigitte KERVELLADirectrice des Etudes de 1^{ère} année



REF: JH0113450

Déroulement de la fin d'année

 Vers le 22/06 : envoi des moyennes générales et du classement général sur la liste étudiants de 1^{ère} année (pas d'affichage des moyennes générales du semestre 2 dans le département).

Attention, le nom de chaque étudiant ne figurera plus à l'affichage sur le classement, mais le N° étudiant, vous munir de votre carte étudiant.

A partir de la date d'envoi, un délai légal de DEUX jours francs est prévu pour porter réclamation en cas d'erreur. Passé ce délai, toute réclamation sera IRRECEVABLE.

En cas de contestation, contacter immédiatement l'enseignant responsable pour régler le problème, mettre le secrétariat en copie et Madame Kervella.

(secretariat-info@iut-amiens / brigitte.kervella@u-picardie.fr)

- **24/06**: commission de passage du semestre 2
- **Vers le 29/06 :** un fichier PDF des résultats provisoires sera envoyé sur la liste étudiants de 1^{ère} année.
- **07/07**: jury plénier de l'IUT, présidé par le Directeur de l'I.U.T.
- **Vers le 12 juillet :** un fichier PDF des résultats définitifs issus du jury plénier sera envoyé sur la liste étudiants de 1^{ère} année.
- Relevé de notes: les relevés de notes du S2 seront à récupérer à la rentrée de Septembre 2021, les envois postaux n'étant toujours pas fiables. Les étudiants qui ne poursuivent pas leurs études en DUT Informatique pour l'année 2021-2022 pourront demander l'envoi de leur relevé de notes.

Fermeture estivale du Département Informatique du 20 juillet au 29 août 2021 inclus.

Etapes préalables à la réinscription

CONTRIBUTION DE LA VIE ETUDIANTE ET CAMPUS (CVEC)

Dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale et du Plan Etudiant 2018, en lieu et place du paiement de la sécurité sociale étudiante.

TOUS les étudiants devront s'acquitter du CVEC, d'un montant de 92€.

Le justificatif de l'acquittement du CVEC est demandé **AVANT TOUTE INSCRIPTION**.

TOUS les étudiants boursiers, à jour de leurs dossiers, POURRONT BÉNÉFICIER de l'exonération du CVEC. Pour ceux qui, comme souvent, ont un dossier INCOMPLET, <u>il sera IMPOSSIBLE de se RE-inscrire par WEB à partir du 19 juillet 2021.</u>

Il est donc très important que tous les étudiants boursiers aient fait soit leur renouvellement de **bourse pour 2021/2022** soit une 1^{ère} demande si la situation familiale ou financière de la famille à évoluer. https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

ADRESSE FIXE ET NUMERO DE SECURITE SOCIALE

Il est demandé à **tous les étudiants** de vérifier leur **adresse postale fixe (lieu d'habitation) et leur numéro de sécurité sociale** lors de la saisie de leur réinscription via la webinscription. Soyez vigilants.

ASSURANCE SCOLAIRE PERSONNELLE SPECIFIQUE STAGE/PROJET

TOUT ETUDIANT doit fournir lors de son inscription à l'IUT une attestation d'ASSURANCE SCOLAIRE PERSONNELLE SPECIFIQUE STAGE/PROJET valable du 1er Septembre 2021 au 31 août 2022.

ATTENTION l'étudiant doit être assuré SANS COUPURE sur toute l'année Universitaire.

Les attestations d'assurance scolaire **s'arrêtant au 31 décembre 2021** <u>ne sont pas recevables</u> pour l'inscription à l'IUT.

Etudiants admis à redoubler en BUT 1^{ère} année : la rentrée en BUT 1 est prévue lelundi 06/09/2021 à 14 heures.

Si vous êtes admis à redoubler suite au Jury plénier du Semestre 2, qui aura lieu le 7 juillet 2021, un email vous sera envoyé à ce sujet. Vous devrez par retour d'email nous confirmer votre intention (redoublement en BUT 1, réorientation etc...).

Etudiants admis à s'inscrire en semestre 3 de DUT : la rentrée en S3 est prévue lemardi 07/09/2021 à 14 heures.

Réinscription

La réinscription s'effectue à partir de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)du 6 au 16 juillet 2021 ou du 23 août jusqu'au 17 septembre 2021. Elle concerne tout étudiant :

- de 1ère annéeadmis à redoubler en 1ère année de BUT, déjà inscrit en 2020-2021 à l'IUT d'Amiens.
- de 1^{ère} annéeadmis en 2^{ème} année de DUT, déjà inscrit en 2020-2021 à l'IUT d'Amiens.

Si vous ne vous êtes jamais connecté sur votre **ENT**, vous devez être en possession de votre carte d'étudiant ou d'un certificat de scolarité et vous devez activer votre WEBMAIL étudiant :https://webmail.etud.u-picardie.fr/validation/

Connection sur l'ENT: https://www.u-picardie.fr/ent

Une fois connecté à votre ENT (avec vos identifiants et mot de passe), vous devrez aller dans l'onglet « Réinscription » :

- Renseigner les rubriques demandées dont une pour le choix du diplôme que vous devrez indiquer pour :
 - La réinscription en 1^{ère} année de BUT1 Informatique code diplôme B1INF (BUT Info) et/ou code étape B1INFA
 - L'inscription en 2^{ème} année code diplôme 08T17 (DUT Info) et/ou code étape 08T174
- N'oubliez pas de payer la CVEC avant de procéder à votre réinscription. La preuve de votre paiement vous sera demandée au moment de l'inscription.
- Finaliser votre réinscription par le paiement de vos droits universitaires (ne commencer la procédure d'inscription qu'avec votre moyen de paiement à disposition).

Pour le paiement, vous avez deux possibilités :

- soit par carte bancaire en ligne, via l'ENT UPJV (méthode à privilégier).
- soit par chèque bancaire via la voie postale (*) (délai de traitement de plus de 3 semaines).

(*)Adresse pour l'envoi du chèque :

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE Service Scolarité Avenue des Facultés – Le Bailly 80025 AMIENS CEDEX 1

Du 6 septembre au 17 septembre finalisation de l'inscription (lieu et horaires à confirmer ultérieurement):

- Présentation de votre carte d'étudiant afin de d'obtenir le sticker 2021-2022, (vignette à coller sur la carte étudiant).
- attestation d'ASSURANCE SCOLAIRE ET ETUDIANTE Stage (type MAE) VALABLE du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.
- **Photo d'identité** datant de moins de 3 mois (pas de scan) avec vos noms, prénoms et année d'étude au dos.
- Fiche scolarité à remplir et à rendre au secrétariat.

Concernant les dates indiquées ci-dessus, si des modifications étaient nécessaires, nous vous en informerons par email sur vos boîtes UPJV.

PJ: calendrier année universitaire 2021/2022.